

contrat produits menagers et cosmetiques

Entre: *Le consommateur :NOM Prénom*

Adresse:

Téléphone:

Adresse mail:

Et *Mathias Cangina 100% Gironde producteur de produits d'entretien et cosmétiques écologiques(certification nature et progrès)*

EST CONCLU LE CONTRAT SUIVANT :

Duree de contrat de septembre 2017 à juin 2018

nombre de distributions :tous les 2 mois

lieu et jours de distributions :au chalet du Lac Bleu de 18H30 à19H30

Le producteur s'engage à respecter la charte des AMAP

Le consommateur s'engage à respecter la charte des AMAP,participer à la vie de l'AMAP, commander au moins un produit de la gamme proposée,venir récupérer sa commande sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus

Etre solidaire avec le producteur en cas d'aléas de production;si toutefois les quantités de cendre venaient à être insuffisantes,le producteur pourrait alors proposer de la lessive à base de savon pour pallier à cette insuffisance

Modalités de paiement: à chaque livraison,chèque ou espèce

Date et signature: